

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
12/1/5
DOSSIER N°7179**

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION OPAH-RU DU CENTRE
VILLE DE GUERET**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Laurent DAULNY

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : AVENANT N°3 A LA CONVENTION OPAH-RU DU CENTRE VILLE
DE GUERET**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°CP2019-10/3/19 du 4 octobre 2019 adoptant la convention pour l'OPAH-RU ;
VU la délibération N°CP2021-10/1/3 du 8 octobre 2021 validant l'avenant n°1 ;
VU la délibération N°CP2024-05/1/3 du 3 mai 2024 validant l'avenant n°2 ;
VU le compte rendu du COPIL de l'OPAH-RU du 20 mars 2025 approuvant la prolongation proposée dans le présent avenant, ses références à l'étude pré-opérationnelle et ses annexes justificatives ;*

VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-12/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la prolongation de la convention OPAH-RU du Centre-ville de Guéret jusqu'au 31 décembre 2026 qui reprecise les missions de suivi-animation, redéfinit les financements ainsi que le calibrage des objectifs prioritaires au titre de ladite période ;

- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention OPAH-RU du Centre-ville de Guéret joint en annexe à la présente délibération ainsi que tous documents afférents à cette décision.

Pour l'ensemble des décisions

Ne prennent pas part au vote :

M. Eric BODEAU, Mme Lucette CHENIER, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Philippe BAYOL, Elus Membres Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET